

## FICHE PRATIQUE DU CANDIDAT QUESTIONS/RÉPONSES

### 1. QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ADMISSIONS AU CURSUS FORMATION INITIALE ?

Pour accéder au cursus formation initiale en ostéopathie animale (équidé, canin, félin et bovin), il faut posséder le BAC ou être en passe de l'obtenir avant la rentrée (élèves de terminale ou étudiant(e)s en cursus supérieur). Avoir une certaine expérience ou sensibilisation dans le domaine animalier avec une ou plusieurs des espèces précédemment citées est un plus.

### 2. A PARTIR DE QUEL AGE PUIS-JE M'INSCRIRE ?

L'âge minimum est de 18 ans et il n'y a pas de limite d'âge maximum. Néanmoins, si vous n'avez pas encore 18 ans, votre représentant légal devra signer certains documents également.

### 3. QUELLE EST LA DURÉE DU CURSUS FORMATION INITIALE ?

Le cursus formation initiale se déroule sur 5 années d'études supérieures exigées par le Code Rural pour se présenter aux épreuves préalables aux inscriptions sur le Registre National d'Aptitude à la réalisation d'actes d'ostéopathie animale, et ce, à raison de trois semaines de présence par mois environ. La 4<sup>ème</sup> semaine étant dédiée au travail personnel et aux stages. Les cours peuvent être dispensés sous forme de cours magistraux (CM), de travaux dirigés (TD), de travaux pratiques (TP) en présentiel ou à distance. Le cursus formation initiale est modélisée sur 300 UTF (Unités Temps de Formation – Equivalents aux ECTS) soit 1500 heures de formation par an.

### Précisions sur l'accessibilité\* du cursus formation initiale en ostéopathie animale :

#### → Profil des étudiants - cursus post-bac :

Lycéen(ne) ayant validé leur baccalauréat ou en passe de le valider avant la rentrée visée. Être lycéen ou étudiant en études supérieures sans avoir interrompu ses études (sur étude de dossier). Profil scientifique conseillé mais pas obligatoire, nous étudions tous les profils (Bac général, technologique ou professionnel).

#### → Profil des étudiants - cursus passerelles :

Étudiant(e) ayant validé le baccalauréat, n'ayant pas interrompu ses études et étant titulaire d'un niveau d'études supérieures BAC+2 minimum en lien avec le milieu scientifique, thérapeutique ou animalier (sur étude de dossier).



# CURSUS FORMATION INITIALE POST-BAC OU PASSERELLE

## 4. QUEL EST LE COÛT DU CURSUS FORMATION INITIALE ?

Pour le cursus formation initiale, le coût est 9200€\* par an et ce de la 1ère à la 5ème année.  
Il faut ajouter à cela : la cotisation annuelle à l'Institut Professionnel d'Ostéopathie Animale Mécaniste qui est de 60€ par an (adhésion obligatoire en tant que membre postulant à l'IPOAM).

Les frais de scolarité sont à régler selon l'échéancier suivant : chèque acompte de 1000€ puis 1778€ en septembre, puis 2778€ en décembre, 1852€ en mars et 1852€ en mai.

\*tarif pour un cursus commençant en septembre 2022 et terminant en juin 2027 – ce tarif est non garanti en cas de redoublement.

## 5. PUIS-JE OBTENIR UN FINANCEMENT\*\* ?

Sauf cas particulier, sachez que le statut étudiant n'ouvre pas de droit à un dispositif de financement spécifique à ce jour. En effet, étant établissement d'enseignement supérieur privé libre et centre de formation professionnelle, vous ne pouvez pas avoir accès aux bourses d'état. Aussi, seules les personnes ayant cotisées à travers une expérience professionnelle significative pourraient bénéficier de financement par Pôle Emploi ou la région.

Il vous revient de consulter les organismes financeurs pour avoir une réponse précise à cette question selon votre profil et statut. Nous vous invitons aussi à solliciter votre banque. Les organismes financiers ont des solutions de prêt qui peuvent être intéressantes.

Autres frais – Si dossier de financement dans le cadre d'une demande de prise en charge de votre formation :

- Montage d'un dossier de financement : un chèque de 300€\* supplémentaire à prévoir pour monter le dossier.
- Suivi et gestion annuel du dossier de financement (si le dossier de financement est accepté): un chèque annuel de 200€\* est demandé chaque année de formation.

\* Vous êtes en situation de handicap, temporaire ou permanente, veuillez contacter la référente relai Handicap : Moumina CLAQUIN par email : [mclaquin@biopraxia.com](mailto:mclaquin@biopraxia.com) ou par téléphone : 02 23 40 45 64.

\*\* Tout dossier de financement engendrera un coût de formation supplémentaire lié au traitement spécifique du dossier de financement.



# CURSUS FORMATION INITIALE POST-BAC OU PASSERELLE

**A titre informatif, voici quelques précisions sur la Qualité des formations et la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » :**

La loi du 5 septembre 2018 "pour la liberté de choisir son avenir professionnel" crée les conditions d'un accès plus direct, plus rapide et plus équitable à la formation tout au long de la vie, à l'apprentissage, à la formation continue pour les salariés, les indépendants et les demandeurs d'emploi.

**Ce que prévoit la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.**

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a prévu dans son article 6 une obligation nouvelle de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique, s'ils veulent bénéficier de fonds publics ou mutualisés. Les textes d'application relatifs à la qualité en formation professionnelle et à la certification obligatoire des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences ont été publiés au Journal Officiel du 8 juin 2019. Deux décrets et deux arrêtés précisent le cadre national de la qualité en formation, qui entrera en application le 1er janvier 2021.

**Ce que prévoit l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle.** Afin de faire face aux conséquences économiques, financières et sociales de la propagation du COVID-19, la loi du 5 septembre 2018 est modifiée : l'ordonnance du 1er avril 2020 a pour effet de reporter l'obligation de certification qualité au 1er janvier 2022.

Retrouvez toutes les informations sur les fondamentaux de la qualité des formations ici : <https://travail-emploi.gouv.fr/formation-professionnelle/acteurs-cadre-et-qualite-de-la-formation-professionnelle/article/qualite-de-la-formation-les-fondamentaux>

## 6. QUEL EST LE STATUT LEGAL DE L'OSTÉOPATHIE ANIMALE ?

La possibilité pour des non vétérinaires de pratiquer l'ostéopathie sur des animaux est juridiquement actée depuis l'Ordonnance n°2011-862 du 22 juillet 2011 - Art. 3:

12° Dès lors qu'elles justifient de compétences définies par décret, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'ordre régional des vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter des règles de déontologie définies par décret en Conseil d'Etat.

En Août 2015, un complément rédactionnel positionne clairement le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires comme l'institution garante des compétences pour exercer ces actes : le 31 juillet 2015 et inscrit au Journal Officiel du 2 août.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000030960158?r=kZPYb6OAcV>

12° Dès lors qu'elles justifient de compétences définies par décret et évaluées par le conseil national de l'ordre, les personnes réalisant des actes d'ostéopathie animale, inscrites sur une liste tenue par l'ordre des vétérinaires et s'engageant, sous le contrôle de celui-ci, à respecter des règles de déontologie définies par décret en Conseil d'Etat ;

Les décrets et arrêtés d'application de ces lois sont parus au JO le 21 Avril 2017.

Le premier texte est un décret en Conseil d'Etat et le deuxième texte est un décret simple. Le troisième texte est un arrêté ministériel, fixant les conditions suivantes :



# CURSUS FORMATION INITIALE POST-BAC OU PASSERELLE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034450115?r=SLfgCSQI1>

Arrêté du 10 juin 2020 modifiant l'arrêté du 19 avril 2017 : <https://www.biopraxia.com/vie-de-l-ecole/actualites/12-reglementation/251-un-nouvel-arrete-est-paru-ce-10-juin-2020.html>

Tous les textes sont disponibles sur le site du CNOV ainsi que les premières explications quant aux premières applications connues : <https://www.veterinaire.fr>.

Le rôle de notre école dans le paysage professionnel est de maintenir son haut niveau de compétences, en assurant les compétences métier par le titre RNCP qu'elle délivre, permettant ainsi aux étudiants qui le désirent de se présenter aux examens d'aptitude nécessaires à l'inscription sur les listes des personnes réalisant des actes d'ostéopathie sur des animaux sans avoir la qualité de vétérinaire. Biopraxia est engagée dans ce dispositif réglementaire par sa participation au Comité de pilotage pour l'ostéopathie animale du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.

## 7. QU'EST-CE QUE LE TITRE RNCP ?

A l'issue de leur cursus, les étudiants obtiennent une certification professionnelle d'ostéopathie animale biomécaniste inscrite au Répertoire National des certifications professionnelles et reconnue par France Compétences comme Titre RNCP de Niveau 6 (BAC+4). Les étudiants valident ainsi un cursus de cinq années d'études supérieures exigées par le Code Rural pour se présenter aux évaluations préalables à l'inscription sur le Registre National d'Aptitude à la réalisation d'actes d'ostéopathie animale. Cette avancée est majeure puisqu'elle permet à notre établissement d'assurer une certification officielle de compétences aux élèves de notre école et aussi de s'appeler légitimement « ostéopathe animalier » une fois diplômé et inscrit sur le Registre National d'Aptitude. Il permet d'obtenir une correspondance BAC+3/4.

## 8. POURQUOI ET COMMENT PARTICIPER A UN EVENEMENT ?

Chaque année, nous organisons des stages découvertes de deux jours et des sessions d'informations (webinaires) dédiés aux candidats. Ces événements se déroulent sur les week-ends pour les stages et en semaine pour les webinaires. Ils ont pour objectif de vous permettre de confirmer votre projet professionnel et votre souhait d'intégrer Biopraxia pour vous former au métier d'ostéopathe animalier.

Pour cela, durant chacun de ces événements vous aurez l'occasion de découvrir le métier d'ostéopathe animalier, les parcours de formation et les perspectives d'avenir de ce beau métier respectueux du vivant.

Durant le stage découverte, vous profiterez d'une véritable immersion au sein de Biopraxia et aurez l'occasion de réaliser deux ateliers de sensibilisation à la pratique sur le terrain au milieu de chevaux et de chiens. Cet événement est aussi l'occasion d'échanger avec les étudiants, intervenants et équipes.

Pour vous inscrire à l'un de nos événements, rendez-vous sur notre site internet : [www.biopraxia.com](http://www.biopraxia.com) dans l'onglet « Admissions » puis la rubrique « stages découverte et événements ». Tarif : 250€\*

\* non remboursé en cas d'annulation.



## 9. COMMENT SE LOGER ?

Chaque apprenant est libre de choisir son logement et l'école ne dispose d'aucun logement sur site. Cependant, sachez que Rennes est une ville très étudiante et Cluny une ville familiale qui accueille un bon nombre des étudiants avec l'école des Arts et Métiers présente aussi sur place.

Différentes solutions s'offrent à vous, selon vos préférences et habitudes de vie :

- Studio ou logement seul(e)
- Colocation ou chambre chez l'habitant

Pour accompagner les étudiants dans ces démarches, nous avons créé un groupe Facebook dédié. L'adresse du groupe est communiqué aux inscrits futurs étudiants.

Pour information, chaque site (Biopraxia Rennes et Biopraxia Cluny) dispose d'un espace repas cafétéria équipé de micro-ondes, tables, chaises, évier, frigo et machines à boissons et collations.

## 10. QUELS SONT LES TAUX\* DE REUSSITE DES ÉTUDIANTS DE BIOPRAXIA ?

- 97% des étudiants ont validé les évaluations du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires
- 90% de diplômés vivent de leur métier 2 ans après le début de leur activité.
- 99% des étudiants sont satisfaits de leurs études au sein de Biopraxia

*\*possibilité d'obtenir les sources de ces chiffres sur demande.*

## 11. COMMENT S'INSCRIRE AU CURSUS FORMATION INITIALE POST-BAC OU PASSERELLE ?

- 1- Pour vous inscrire au cursus formation initiale en ostéopathie animale, vous devez dans un premier temps faire une demande via le [formulaire de notre site](#) en précisant votre niveau d'études.
- 2- Ensuite, vous recevrez un mail vous proposant de remplir un dossier de candidature\*. Il faudra nous le retourner par mail ou par courrier accompagné du règlement de 150€\* (chèque ou virement). Votre dossier de candidature sera étudié par la responsable qui, après son étude personnalisée, pourra vous proposer un entretien individuel de motivation (en présentiel ou à distance).

Vous pouvez télécharger directement le dossier de candidature sur notre site internet : [www.biopraxia.com](http://www.biopraxia.com).

- 3- Si votre candidature est retenue, les démarches sont poursuivies pour l'inscription définitive. La secrétaire administrative vous envoie alors le dossier d'inscription finale\*\* composé des contrats.



## CURSUS FORMATION INITIALE POST-BAC OU PASSERELLE

4- Pour valider officiellement votre place pour la promotion de septembre 2022, il faut **impérativement nous retourner le dossier d'inscription finale dans le mois qui suit notre réponse.**

Notez que, tant que le dossier d'inscription finale\*\* avec ses pièces à retourner ne nous est pas parvenu, la place ne peut être garantie. Pensez également à nous envoyer vos résultats du Baccalauréat dès que vous les avez.

\*Attention les frais de 150 euros du dossier de candidature ne donnent lieu à aucun remboursement.

\*\*Le chèque d'acompte qui accompagne le dossier d'inscription finale est dû sauf cas de force majeure ou non obtention du Baccalauréat.

Tous les documents sont à transmettre par courrier à :

BIOPRAXIA - 18 rue de la Frébardière - 35000 RENNES

*Ne pas confondre dossier de candidature et dossier d'inscription finale. Le dossier d'inscription n'est transmis qu'à partir du moment où le dossier de candidature et l'entretien ont été validés par la direction pédagogique.*

*Notez également que votre place ne peut être garantie qu'à partir du moment où nous avons reçu le dossier d'inscription final complet et l'acompte correspondant.*

Retrouvez de plus amples informations durant nos événements, sur notre site internet et via nos réseaux sociaux.

[www.biopraxia.com](http://www.biopraxia.com)

